

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-1286/SG/FIN autorisant M. Abdi Hassan Mahamoud et M. Moussa Ali Abane à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, lot n° 145, zone industrielle sud (partie du Titre foncier 1352)

n° 73-1286/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
23 août 1973

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1973

Date du numéro  
10 septembre 1973

### TEXTE INTÉGRAL

M. Abdi Hassan Mahamoud et M. Moussa Ali Abané sont autorisés à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5625 m2 environ, lot n° 145, sis à Djibouti, zone industrielle sud et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 1352 au nom de la société commerciale et financière de Djibouti.